SGB | USS
www.sgb.ch | www.uss.ch
Schweizerischer Gewerkschaftsbund
Union syndicale suisse
Unione sindacale svizzera

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 4 JANVIER 2022

Pierre-Yves Maillard, président de l'USS

AVS 21 n'est que le début : le relèvement de l'âge de la retraite s'inscrit dans une logique de démantèlement des rentes

Depuis 50 ans, la Constitution promet à la population des rentes AVS qui suffisent pour vivre. Nous en sommes bien loin ! Aujourd'hui en Suisse, personne ne peut vivre uniquement de sa rente AVS. Et ce n'est pas la réforme de l'AVS adoptée en décembre par le Parlement qui apportera des réponses aux problèmes importants en matière de retraite, au contraire. Cette réforme péjore encore les rentes des personnes qui touchent déjà le moins : les femmes. En 2019, la rente AVS médiane chez les femmes était de 1770 francs par mois. Aujourd'hui encore, presqu'une femme sur trois ne touche aucune rente du 2e pilier. Et lorsqu'elles ont une caisse de pensions, leur rente n'atteint que la moitié de celle des hommes. En 2019, la rente médiane des femmes dans le 2e pilier était de 1160 francs par mois. Dans les branches à forte majorité de femmes, des rentes entre 500 et 800 francs sont monnaie courante. Ça ne suffit pas pour vivre. Avec des rentes aussi basses, de nouvelles détériorations sont tout simplement intolérables. Pourtant, le Parlement vient aussi de doucher les espoirs des femmes en matière de 2e pilier (LPP 21) et de sabrer dans le maintien du niveau des prestations pour tout le monde.

La réforme de l'AVS, c'est un démantèlement pur et simple

La mesure principale de la réforme adoptée par le Parlement est le relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Résultat : les femmes perdent en moyenne 1200 francs de rente par année. Les mesures de compensations ont été tellement réduites que la moitié des femmes qui sont tout près de la retraite subiront une baisse de leur rente. Les femmes exerçant une activité lucrative sont les plus touchées. Et contrairement à ce qu'on entend parfois, cette mesure n'aura en fin de compte que peu d'impact sur la stabilisation financière de l'AVS.

Donc même si elles touchent déjà trop peu aujourd'hui, les femmes devront contribuer pour près de 70 % à la stabilisation de l'AVS au cours de la décennie à venir. La hausse de l'âge de la retraite des femmes fera économiser dix milliards de francs à l'AVS. Là-dessus, seuls 3,2 milliards seront reversés à quelques cohortes de femmes sous forme de compensation. Un coup d'œil sur l'histoire permet aussi de constater à quel point les compensations proposées sont faibles. En effet, seule la 11e révision de l'AVS – rejetée à 67,9 % dans les urnes – offrait des compensations inférieures à celles d'AVS 21.

Monbijoustrasse 61, 3007 Berne, www.uss.ch
031 377 01 01, télécopieur 031 377 01 02,
info@uss.ch

AHV 21 n'est que le début

Les prochaines étapes sont déjà sur les rails : AVS 21 exige du Conseil fédéral qu'il présente d'ici 2026 une nouvelle réforme qui s'attaquera aux « questions structurelles ». Ce qui veut dire, en clair : hausse de l'âge de la retraite pour tout le monde. Les employeurs et les partis de droites et du centre sont en train de planifier la retraite à 66 ans, voire 67. Parallèlement, le Parlement a dénaturé la réforme de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) et bricolé une proposition complètement bancale, entraînant des baisses de rentes désastreuses.

Qui profite des baisses de rentes ?

Les banques et les assurances jouent un jeu particulièrement fallacieux : elles veulent que les rentes de l'AVS et du 2e pilier diminuent et misent sur un rééquilibrage à travers le 3e pilier. Ainsi, elles pourront développer encore davantage un commerce qui rapporte des milliards. Mais seuls les plus nantis profiteront de cette privatisation rampante de la prévoyance vieillesse. Pour 90 % des travailleuses et travailleurs, c'est une AVS plus forte qui sera profitable.

Dans une comparaison détaillée du rapport prix-prestations, l'USS a montré que la très grande majorité de la population a beaucoup plus d'argent pour vivre avec l'AVS. Pour une personne seule avec un revenu moyen, la différence de coûts est déjà énorme : alors qu'une 13e rente AVS lui coûterait 45 francs par mois, la même augmentation dans le 3e pilier reviendrait, à taux d'intérêt constant, à 176 francs par mois pour une femme et 144 francs pour un homme.

La prévoyance vieillesse à la croisée des chemins

Tout le monde mérite une bonne rente après une vie de travail. Mais les rentes AVS sont trop basses et les rentes du 2e pilier sont en chute libre. Parallèlement, les loyers et les primes d'assurance maladie augmentent. Il reste donc de moins en moins d'argent pour vivre. Au lieu d'augmenter enfin les rentes AVS, le Conseil fédéral et le Parlement à majorité de droite préparent des augmentations de l'âge de la retraite et de nouvelles baisses des prestations.

L'USS fera preuve, en 2022, d'une opposition claire et d'un engagement déterminé et se battra pour une AVS forte et contre tout démantèlement des rentes. Car en Suisse, il y a assez d'argent pour verser des rentes décentes – et pas seulement aux personnes qui gagnent beaucoup d'argent. Au lieu de baisser les rentes, il faudra faire porter une partie du financement supplémentaire de l'AVS par les bénéfices de la Banque nationale. Les bénéfices de la BNS doivent profiter à l'ensemble de la population. L'USS prévoit de lancer une initiative populaire en ce sens.

La lutte contre AVS 21 n'est que le début d'un débat beaucoup plus large : est-ce que nous allons laisser les rentes des travailleuses et travailleurs continuer de baisser ou faire en sorte qu'elles repartent enfin à la hausse ? Symboliquement, deux ans après la Grève des femmes*, la détérioration de la situation précaire des femmes en matière de retraite est un affront pour les premières concernées. Nous allons y opposer un signal fort, afin de montrer qu'il faut absolument inverser la tendance actuelle. Dans cet esprit, nous sommes fiers et confiants de pouvoir lancer aujourd'hui le référendum contre AVS 21 avec une large alliance de syndicats, de partis politiques, d'associations et de collectifs féministes.

AHV 21 en un coup d'œil

1. Relèvement à 65 ans de l'âge de la retraite des femmes en quatre paliers de trois mois chacun ainsi que
   - des compensations pour neuf cohortes de femmes qui seront touchées dans l'immédiat par cette hausse de l'âge de la retraite. Les mesures sont conçues de telle sorte que la moitié des femmes de cette génération de transition subiront, avec AVS 21, des pertes de rentes par rapport au statu quo. Les plus touchées sont les femmes exerçant une activité lucrative.
2. Possibilité de commencer à percevoir la rente entre 63 et 70 ans, rente partielle
   - double pénalité pour les femmes : toucher une rente anticipée à 62 ans ne sera plus possible :
   - réductions supplémentaires de le rente en cas de rente anticipée ;
   - introduction d'un système temporaire de bonus/malus ;
   - rente anticipée facilitée pour les personnes à bas revenu.
3. « Liberté de choix », pour les retraité-e-s encore actifs professionnellement, de continuer de cotiser à l'AVS ou non
4. Hausse de la TVA de 0,4 points de pourcentage en faveur de l'AVS (entre en vigueur seulement avec une hausse de l'âge de la retraite)
5. Délai d'attente réduit d'un an à six mois pour la rente pour impotent-e-s